



# PROJET DE SITE D ENCHERES PAYANTES

Par **vickie**, le **06/01/2010** à **16:24**

Bonjour,

Je suis très inquiète sur ce qui est dit sur le blog des enchères payantes au niveau du site cliic.com, car je suis en train d'ouvrir un site internet d'enchères payantes mais ou le site reste uniquement intermédiaire entre des professionnels et des enchérisseurs, ou le siège est en France très innovant avec un système qui permet de maîtriser le coût des enchérisseurs et ou le gagnant est défini à l'avance; la jurisprudence dit que ses sites ne devront pas faire de place au hasard sous peine de méconnaître la loi; en somme que le gagnant soit déterminé à l'avance, comme le site cliic.com, c'est le dernier qui tient son enchère 2 minutes qui remporte le lot, donc pas de place au hasard = possible en France; de plus, il faut que le site soit uniquement intermédiaire comme ebay pour ne pas devoir avoir un agrément CVV ou mandataire car il y a enchère; Cliic.com a été étudié par des Business angels, en sommes des investisseurs et des avocats qui ont je l'espère un accord à la DGCCRF pour avoir ouvert leur site! sinon quoi d'illégal? ce site est pour des adultes qui ont conscience et qui acceptent de perdre le montant de leurs forfaits si toutefois ils ne remportent pas le lot un point c'est tout!